

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2019

Dates de convocation : le 25 novembre 2019

Nombre de membres En exercice : **21** / Présents : **11** / Votants : **12**

Le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni, vendredi 20 décembre 2019 à 18h, en session ordinaire, en la salle de réunion du Centre De Gestion, sous la présidence de M. Robert DEMUTH.

Présents (11) : Robert DEMUTH, Yves VOLA, Romuald ROICOMTE, Éric KOEBERLÉ, Hervé FRACHISSE, Stéphane GUYOD, Marc ETTWILLER, Marcel GRAPIN, Bernard CERF, Sébastien VIVOT, Christophe GRUDLER.

Absents ou excusés (9) : Pierre OSER, Daniel FEURTEY, Lydie BAUMGARTNER, Pierre CARLES, Jacques COLIN, Guy MOUILLESEUX, Jean-Pierre MARCHAND, Patrick MIESCH, Marie-France CEFIS.

Absents ayant donné pouvoir à Robert DEMUTH (1) : Jean-Claude TOURNIER

Assistaient : Cathy MEYER (Payeur Départemental), Dimitri RHODES (Directeur du Centre De Gestion).



Délibération n°2019-30

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2020. Ce dernier est proposé avec les ordres de grandeur suivants :

- La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 8 727 376,38 euros ;
- La section d'investissement, elle, s'équilibre également en dépenses et en recettes pour un montant de 51 222,78 euros.

En dépit du développement de nouveaux services rémunérateurs comme le contrôle des agrès, la formation SST et le secrétariat de mairie itinérant, le Président précise que ce budget reste extrêmement tendu du fait des résultats déficitaires des comptes administratifs 2017 et 2018 qui contraignent le Centre de Gestion à mener des politiques prudentes.

Le Président précise qu'aucune augmentation des cotisations n'est requise pour l'heure.

Il précise également qu'une demande de reprise en section de fonctionnement de 100 000 euros provenant de la section d'investissement pourrait être acceptée par les ministres concernés, mais sans doute à une date postérieure au 1^{er} janvier 2020. Une décision modificative le cas échéant sera donc requise.

Le détail du budget primitif est présenté en annexe.

Romuald Roicomte suggère que l'investissement prévu en 2020 sur le renouvellement du logiciel de paie fasse l'objet d'une demande de subvention auprès du coordonnateur de l'interrégion est, le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Avis favorable du bureau en date du 18 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur ce projet de budget primitif pour 2020.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des présents :

- ***D'adopter le budget primitif 2020 dans les termes présentés***
- ***De charger le Président de l'application du budget 2020.***

TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Le Président présente le tableau des effectifs 2020.

Il fait remarquer que ce dernier comporte trois parties distinctes :

- Le tableau des personnels titulaires et stagiaires du Centre de Gestion
- Le tableau des personnels pris en charge par le Centre de Gestion au titre de l'article 97 de la Loi du 26 janvier 1984
- Le tableau des effectifs du service de remplacement du Centre de Gestion

Le tableau propre au Centre de Gestion comporte plusieurs modifications par rapport à 2019 :

- La création d'un poste d'attaché hors-classe, dans le cadre d'un départ en retraite prévu en 2021. Le Président précise que l'avancement de grade qu'il engendre est compensé par une diminution corrélative du régime indemnitaire
- La création de deux postes de gardes champêtres chefs principaux, destinés à deux anciens gardes-nature détachés auprès de l'ONCFS depuis 3 ans. L'avancement de grade est un préalable à leur départ définitif vers cette institution d'Etat
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, qui permettra l'intégration à la masse salariale du Centre de Gestion du poste chargé du contrôle des agrès et aires de jeux ainsi que du contrôle de la qualité de l'air
- La vacance d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, qui permettra l'intégration à la masse salariale du Centre de Gestion par voie de mutation du second agent chargé du service de remplacement et des paies.

Il propose enfin de créer un emploi d'agent de maîtrise pour le responsable des contrôles de l'air et du service SPS au titre de la promotion interne.

Le Président précise que ces créations de poste n'engendrent pas d'augmentation de la masse salariale ; seulement un jeu d'écriture permettant le transfert des emplois du compte 6413 (non titulaires) vers le compte 6411 (titulaires).

Avis favorable du bureau en date du 18 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur ce tableau des effectifs pour 2020.

Il décide à l'unanimité des présents :

- **De valider le tableau des effectifs des personnels du service de remplacement**
- **De valider le tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires**
- **De valider le tableau des effectifs pris en charge**
- **De procéder à la création des emplois induits par ce tableau**

TARIFS 2020

En complément du budget primitif, le Conseil d'Administration est également appelé à se prononcer sur la grille tarifaire du Centre de Gestion pour 2020.

Cette dernière comporte certaines nouveautés et des rappels de tarifs créés en 2019 :

- Coût de la médecine professionnelle et préventive : 85 euros par visite
- Coût du secrétariat de mairie itinérant : 27 euros de l'heure

En ce qui concerne plus particulièrement les tarifs APT, il est proposé au travers de ces tarifs de procéder :

- À la suppression de la cotisation agent de 4 euros
- À l'augmentation des billets « Europa-Park » en constante augmentation depuis quelques temps : 35 euros contre 30 euros jusque là

Il est également proposé au conseil d'administration d'ajuster les prestations d'action sociale ainsi qu'il suit :

- Prestation billetterie : 0,35 % contre 0,30 jusqu'alors
- Prestation billetterie & titres restaurant : 0,40 % contre 0,35 % jusqu'alors

Avis favorable du bureau en date du 18 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur ces modifications tarifaires pour 2020.

Il décide à l'unanimité des présents de valider la grille tarifaire pour 2020 telle que présentée.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2019

Le Président présente un rapport tendant à procéder à une décision modificative du budget 2019.

Le chapitre « 11 - Charges à caractère général » nécessite un complément de dotations de 37 500 euros pour tenir compte notamment d'une demande de titres-restaurant émis par un adhérent du service « APT » pour un montant de 24 500 euros.

C'est aussi l'occasion d'ajuster une dernière fois les prévisions de dépenses et recettes en fonction des évolutions enregistrées en fin d'année 2019 sur plusieurs comptes du chapitre 01 1.

La commande de titres-restaurant étant nécessairement financée par l'adhérent, le Président propose de financer le reste de la hausse de dotation par de nouvelles recettes constatées depuis le vote du budget supplémentaire. A savoir un surplus de recettes au titre de l'organisation du concours 2019 d'assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques ; ainsi qu'un solde pour la mise à disposition d'une secrétaire pour le compte des gardes nature en 2018.

Le détail de cette manipulation fait l'objet d'un document annexe.

Avis favorable du bureau en date du 18 décembre 2019.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur la modification proposée du budget 2019.

Il décide à l'unanimité des présents d'autoriser le Président à mettre en oeuvre cette décision modificative.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DU CENTRE DE GESTION

Le président présente au Conseil d'Administration une délibération tendant à l'autoriser à signer un avenant aux contrats d'assurance du Centre de Gestion.

Les contrats d'assurances civiles et autres du CDG arrivent à expiration le 31 décembre 2019.

Faute de temps, l'administration n'a pas été en mesure de procéder à la mise en concurrence requise, sous forme de Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Compte tenu de la modestie des coûts en jeu (entre 6 et 7 000 euros par an), il est tout à fait concevable de demander des avenants exceptionnels à « Groupama », l'actuel titulaire de ces contrats, pour l'année 2020 seulement.

Ce délai, s'il est accordé, sera naturellement mis à profit pour préparer un MAPA en bonne et due forme pour une application au 1^{er} janvier 2021.

« Groupama » annonce une hausse générale pour 2020 de 1,5% et de 2,5% pour la flotte véhicule ; ce qui reste tout à fait acceptable.

Si le Conseil d'Administration est d'accord avec cette option, il conviendra d'autoriser le Président à signer l'avenant y afférent.

Avis favorable du bureau en date du 18 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur cette demande d'avenant d'un an.

A l'unanimité des présents, il décide d'autoriser le Président à signer les avenants requis pour la prolongation des actuels contrats d'assurance du Centre de Gestion jusqu'au 31 décembre 2020.

FORMATIONS SST

Le Président présente une délibération tendant à traiter la question des absences d'agents inscrits sur des cycles de formation SST ou de manipulations d'extincteurs.

La délibération du 16 octobre 2018 du Conseil d'Administration procédant à la tarification des formations SST ne traite pas la question de l'absence des agents. Faut-il faire payer ou ne rien faire ? Qu'un agent n'honore pas de sa présence une formation qu'il a sollicitée n'est pas en soi un problème. De multiples facteurs peuvent justifier cette absence.

Ce qui est plus contestable est qu'un nombre non négligeable d'agents (une douzaine en 2019) ne prend pas la peine de prévenir.

La difficulté est essentiellement pratique puisque le format des formations SST est imposé par la DIRECCTE pour 10 personnes.

En avoir moins sur un cycle, c'est prendre le risque de mécontenter l'organisme de contrôle ; et de se voir refuser le renouvellement d'agrément lorsque cela sera requis.

Il est proposé dans ces conditions, afin d'inciter les collectivités à motiver leurs agents, d'appliquer la même règle que celle définie pour le nouveau service de médecine professionnelle et préventive : toutes les demandes d'inscriptions programmées feront l'objet d'une facturation, sauf si l'agent décommande formellement sa participation dans les 24 heures précédant la tenue de la formation.

Avis favorable du bureau en date du 18 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur ce rapport.

A l'unanimité des présents, il autorise le Président à mettre en oeuvre ces dispositions.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Centre de Gestion confie ses besoins de trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2019 à la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 000 000 euros par an.

L'actuel contrat avec cet établissement se terminant le 31 décembre 2019, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser son renouvellement pour la même durée d'un an.

La force de l'Offre de la Caisse d'Épargne réside incontestablement dans la facilité d'utilisation puisqu'elle passe par l'utilisation d'un site internet dédié.

Du coup, les demandes de versements et les avis de remboursements sont effectués directement par l'ordonnateur, sur un serveur dédié et sécurisé qui gère directement les mouvements financiers sur le compte au Trésor Public.

Les mouvements de fonds sont donc consultables en temps réel ainsi que les décomptes d'intérêts et de commissions.

Autre avantage indéniable : il n'y a plus d'appel et contre appel avec nécessité de passer l'ordre avant 10 heures. Le tirage comme le remboursement peuvent se faire à n'importe quel moment de la journée.

Le renouvellement du contrat, s'il est accepté, se fera dans des conditions voisines du contrat 2019 :

Offre Caisse d'Épargne	
Montant maximum	1 000 000 €
Conditions financières	€str (taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro) + 0,90 %
Frais d'ouverture de la ligne	0,20 % du nominal de la ligne avec un minimum de 100 € payable en une fois à l'ouverture de la ligne
Paie ^m ent des intérêts	Trimestre

Le seul changement important est le changement de taux d'intérêt qui passe de l'eonia T4M classique à l'€str (Euro Short-Term Rate).

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est appelé à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, adopte ce rapport et autorise le Président à renouveler le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne pour un an aux conditions spécifiées ci-dessus.

INTERRÉGION GRAND-EST

Les élus du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Territoire de Belfort prennent acte des choix opérés par la conférence des Présidents de l'interrégion-est de ne pas procéder aux opérations permettant le recrutement d'un spécialiste de la finance.

Compte tenu de l'urgence, juridique voire même morale, entourant la question de l'utilisation des excédents cumulés de la coopération interrégionale, ce choix est contestable, même si la passation d'un marché permettant de s'attacher les services d'un cabinet d'expert-comptable a tout de même été concédée.

Outre que le choix fait par les directeurs, à la demande expresse des présidents réunis le 26 juin 2019, a allègrement été balayé, cela n'a d'autres effets, du point de vue du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Territoire de Belfort, que de confirmer ce qu'il subodorait déjà : l'interrégion est une Banque que tout le monde essaie de dévaliser, au moyen de formules ingénieuses ou de demandes de subventions étudiées (les logiciels d'interim par exemple) dont l'objectif est de récupérer un maximum d'argent !

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Territoire de Belfort n'a pas l'intention de continuer à défendre des positions intenable. L'argent de la coordination interrégionale est avant tout celui des Centres de Gestion.

Puisque nous sommes incapables collectivement d'en faire quelque chose d'utile pour l'intérêt général, peut-être faut-il en revenir à une pratique régionale, supra-départementale ou même départementale.

Quitte à défier la légalité, on ne le fera pas plus de cette façon qu'en accumulant les excédents capitalisés au-delà du raisonnable !

A l'unanimité, il décide en conséquence :

- ***De solliciter le reversement des excédents de la coopération interrégionale aux Centres de Gestion départementaux selon une clé de répartition à définir***
- ***De solliciter en outre une subvention exceptionnelle de 30 000 euros au titre du changement de logiciel permettant la gestion de son service de remplacement, celui-ci ayant un impact direct sur la politique emploi du Centre de Gestion terrifortain.***

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ APT

Le président présente au Conseil d'Administration les résultats de la consultation relative au renouvellement du marché de prestations pour l'APT pour 2020-2022.

Il rappelle que ce marché de 3 ans, d'une valeur de 750 000 euros environ, permet de couvrir les besoins des collectivités adhérentes au service « APT ». Il est composé en conséquence de deux lots : un lot relatif à la billetterie et un lot relatif au titres-restaurant.

Le choix opéré par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2019 est à la fois pratique et économique :

- Pratique parce que l'un des cocontractants, CEZAM-FRACAS, est historiquement le partenaire du Centre de Gestion sur la billetterie. Cela fonctionne bien. « Natixis-intertitres » est une filiale de « Banque Populaire » qui travaille déjà avec de nombreux CDG. Cet émetteur de titres-restaurants dispose donc d'une réputation tout à fait correcte. Il n'y avait aucune raison de rejeter leur dossier, d'autant que « Chèques-Déjeuner » n'a pas fait d'offres
- Économique ensuite parce que « CEZAM-FRACAS » maintient ses frais à l'identique de ceux proposés il y a trois ans. « Natixis-intertitres », comme « Chèques Déjeuner » d'ailleurs, se rémunère sur les montants de titres commandés sans frais de gestion complémentaires

C'est donc à priori une excellente opération qui n'entraîne aucun surcoût et maintient une bonne qualité de prestations au moins jusqu'en 2022.

S'agissant d'un appel d'offres ouvert, la décision est prise par la commission d'appel d'offres.

La décision est approuvée par l'ensemble du Conseil d'Administration.

~ ~ ~ ~ ~

Belfort, le 23 décembre 2019
Pour extrait conforme,

Le Président,

Robert DEMUTH.

